beaucoup de talent, l'« Ave Maria » de Bizet, et le « Panis Angelicus », de Franck.

Le Saint-Père a envoyé aux mariés la bénédiction apostolique.

RÉUNION DE COMMISSION MUNICIPALE. — La 2e commission, se réunira aujourd'hui mardi à 4 heures du soir, pour discuter l'ordre du jour suivant :

Tramways de Roubaix et de Tourcoing. Lignes de Roubaix, doublement de voies simples et allongement de garages.

LA CHAMBRE DE COMMERCE se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, 2, rue du Château, le mercredi 23 juin 1909, à 4 heures du soir, à l'effet de délibérer sur diverses questions portées à l'ordre du jour.

UN HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE M. AMÉDÉE PROUVOST FILS. — Le souvenir de M. Amédée Prouvost est indissolublement lié à l'œuvre des Jardins Ouvriers de Roubaix, dont il fut un adepte fervent, dévoué et généreux. Il était juste que sa mémoire fut évoquée au cours de la séance consacrée, samedi dernier, par le Congrès de Lille, à l'œuvre qui lui était si chère.

C'est M. Dubron qui, aux applaudissements de la nombreuse assistance, s'est acquitté de ce pieux devoir. Il l'a fait avec un bel élan poétique, engageant ses auditeurs à aller cueillir sur la tombe de ce jardinier-poète, la fleur du souvenir. Après avoir rappelé la collaboration active donnée à l'œuvre des Jardins Ouvriers, par M. Amédée Provost fils, il a déploré l'aveuglement de la mort frappant le plus jeune du groupe, presque à la veille du congrès où il aurait été heureux d'assister. Toutefois, a ajouté M. Dubron, son âme doit en ce moment contempler avec satisfaction le triomphe de l'institution qui lui tenait tant au cœur.

L'EXCURSION, A ROUEN, DE L'INSTITUTION N.-D. DES VICTOIRES. — L'excursion du 24 juin promet d'obtenir un très grand succès. Les adhésions sont venues très nombreuses.

On est prié d'aller retirer ses billets à l'Institution, rue N.-D. des Victoires, mercredi 23, de huit heures du matin, à dix heures et demie du soir.

PHONOLIST, piano électrique de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et de mécanique. Jeu artistique incomparable des plus grands pianistes. Maison SCRÉPEL, 138, Grande-Rue, Rx. 1101-4

LE PROCHAIN CONGRÈS TRIMESTRIEL DES CERCLES D'ÉTUDES aura lieu le mercredi 30 juin, à la maison paroissiale des Œuvres, boulevard de Strasbourg 157, à 8 h. 1/2 précises du soir.

Sujets traités : 1. Les lois de protection sociale et la collaboration ; 2. Des particuliers à leur application : « La vie des Cercles d'Études pendant le trimestre écoulé.

AMEUBLEMENT ET DÉCORATION. — Nous apprenons que la Maison **KRIEGER**, anciennement 45, rue de Puébla, à Lille, est transférée, 101, rue Nationale. 67466

LA SOCIÉTÉ L'EXCURSIONIST'CLUB, qui a son siège chez M. Bourdeau, 115, rue de Lannoy, a fait, dimanche, une agréable excursion à Wambrechies. Partis de Roubaix, à dix heures, les excursionnistes sont arrivés à Wambrechies, à onze heures, où ils ont reçu le meilleur accueil. Après avoir visité les principaux établissements de la localité, les sociétaires se sont rendus au café de « Hôtel-de-Ville », où a été servi un dîner, bien gagné par une longue promenade.

Au dessert, M. Glémisson, président, a prononcé une délicate allocution dans laquelle, il a remercié tout particulièrement les dames, de leur aimable présence. Puis, les sociétaires ont parcouru les méandres du joli Labyrinthe.

A trois heures et demie, la société reprenait le train pour Lille, où elle a assisté aux fêtes. Le soir, les sociétaires sont revenus à Roubaix, enchantés de leur sortie.

BIJOUX FIX, E. Weinot, 3, place Trichon, Rx.

LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS DE L'ARMÉE DE MER, a tenu, dimanche soir, une importante réunion, au siège social, Café Wagnon, 2, boulevard Gambetta, sous la présidence d'honneur de M. Lainé, président d'honneur.

En ouvrant la séance, M. Carbonnelle, président, se fait l'écho des sociétaires, tout en exprimant sa satisfaction personnelle, pour remercier M. Lainé, d'avoir bien voulu assister à cette réunion. M. Carbonnelle a également un mot aimable à l'adresse des nouveaux sociétaires, qui, de retour dans leurs foyers, sont venus se grouper sous les plis du drapeau des « Anciens ». Il leur souhaite la bienvenue, et les félicite de leur décision.

Le secrétaire expose ensuite la situation financière de la société, qui est florissante, puis il est décidé que les sociétaires se feront photographier en groupe dimanche prochain.

UNE PREUVE. — Pourquoi le talon Wood-Milne a-t-il tant d'imitateurs ? Parce qu'il est le meilleur. Aussi tout acheteur de talons Wood-Milne sans s'arrêter à la forme ou au dessin doit exiger le nom Wood-Milne sur chaque talon. Homme : 1 fr. 50 ; Dames, 1 fr. 25 la paire. Gros : Tiberghien, 8, place Notre-Dame, Roubaix. 2203-a

L'EXCURSION A ANVERS DE L'AMICALE TURCOTINE, a remporté un très grand succès, justifié, d'ailleurs, par les soins qu'avaient apportés à son organisation MM. Herfurth et C. Durant.

Les 200 excursionnistes ont quitté Roubaix dimanche à 6 h. du matin, pour arriver à Anvers à 9 h. 30. Après une promenade en ville qui a donné une idée très agréable des principaux monuments, un remorqueur a fait voir, sans fatigue, les importantes installations maritimes de ce grand port.

Le dîner a été servi à l'hôtel Monopole pendant qu'une symphonie charmait les convives. Au dessert, le Président, M. Gaston Duburcq a remercié les organisateurs et les dames présentes. Après un concert improvisé, les excursionnistes ont visité le magnifique Jardin Zoologique et sont rentrés à Roubaix à 11 heures, enchantés de leur journée.

PRESQUE POUR RIEN. — La Maison « Au Soldeur », 33 et 35, rue Pierre-Motte, à Roubaix, dont la renommée n'est plus à faire, vient encore de se surpasser. Elle vient de recevoir neuf wagons de marchandises consistant en chaussures d'été en tous genres, *lingerie*, etc., etc., qui seront vendues presque pour rien.

UN CHEVAL EMBALLÉ. — L'attelage de M. Modeste Honoré, demeurant à Tourcoing, rue Leverrier 5, passait, lundi soir, vers cinq heures et demie, Grande Place, quand il s'emballa dans la direction de la Grande-Rue. Le conducteur, M. Honoré lui-même, tenta de maîtriser l'animal affolé, mais il n'y réussit point, une des guides s'étant brisée.

Le cheval n'alla pas loin toutefois et vint s'abattre sur le trottoir, en face des Galeries St-Martin. Le conducteur fut jeté à terre et une fillette de onze ans, Hortense Deronne, qui passait à cet endroit, fut terrassée.

L'enfant, conduite à la pharmacie Deschodt, reçut des soins ; elle portait une plaie au genou droit. Elle a été transportée en voiture à son domicile, rue Lacroix, cour Bayart, 3. Son état n'est pas grave. Quant à M. Honoré, il en a été quitte pour la peur.

PAR L'EMPLOI FREQUENT des pilules Sibone, les maladies de l'estomac disparaissent rapidement, l'appétit revient et une bonne nutrition donne force, vigueur. 67699

LES VOLS AU MARCHÉ. — L'agent de police Wième a mis en état d'arrestation, hier, vers neuf heures du matin, boulevard Gambetta, deux jeunes filles qu'on accusait d'avoir dérobé divers objets à l'étalage de marchands, installés sur le marché. Ce sont : Eugénie Dehaspé, 23 ans, soigneuse, rue de Thionville, 52, à Croix, et sa compagne, Louise Leblanc, 21 ans, journalière, rue Cugnot, 56. La première avait été surprise par Mme Vanaudenarde, marchande d'étoffes, place de l'Abattoir, 11, au moment où elle quittait son étalage emportant un tablier. Fouillée aussitôt, elle fut trouvée en possession d'un corsage, d'un porte-monnaie, d'une chaîne tour de cou, de trois broches et d'une ceinture. Sa compagne avait pris la fuite, mais l'agent put la rattraper ; elle dissimulait sous ses vêtements, des souliers. Emmenées toutes deux au commissariat du 3e arrondissement, elles ont été interrogées par M. Pagès, commissaire. Eugénie Dehaspé avoua que les divers objets trouvés sur elle, avaient été dérobés au préjudice de plusieurs marchands ; Louise Leblanc déclara au contraire, qu'elle avait acheté ses souliers, ce qui fut reconnu exact.

Après avoir reçu les déclarations des divers plaignants, M. Pagès a laissé les deux compagnes en liberté ; elles ont été l'objet d'un procès-verbal pour vols et complicité.

TISSUS HAUTE NOUVEAUTÉ. — Vichy, Zéphirs, Coutil, Toile Nationale, Nansouck, Mousseline, Flanelle fantaisie, Flanelle Sécuritas, etc. ; Maison de Blanc : ROBICHEZ-HOTTIAUX (Anc. Vandrom-Coethals), 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

Trousseaux et Layettes. Spécialité. 67667

SINGULIER VISITEUR NOCTURNE. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, une cabaretière, Mme Vandenhaute, demeurant rue d'Espagne, 30, fut réveillée en sursaut par un bruit de vitres brisées. C'était un débourreur, Gustave Bouquet, 33 ans, domicilié rue du Duc, cour Tettelin, 17, qui, après avoir brisé plusieurs vitres, et enfoncé une fenêtre du rez-de-chaussée, se mettait en mesure de pénétrer dans la maison par escalade. Il était une heure du matin.

Au commissariat de police du 3e arrondissement, Bouquet a déclaré qu'il était à la recherche de sa femme qui l'avait quitté et qu'il croyait réfugiée dans la maison.

M. Pagès lui a dressé procès-verbal pour bris de clôture et violation de domicile.

HATEZ-VOUS de profiter de la liquidation des magasins « Au Printemps », 7 et 9, r. du Bois, Rx. Les marchandises sont vendues en dessous du prix de facture. Il n'y a plus que 6 semaines de vente. 67549

IL FAUT ÊTRE POLI. — Les personnes qui traversaient la Grand'Place hier vers 2 heures et demie de l'après-midi, pouvaient apercevoir une voiture qui descendait la rue du Vieil-Abreuvoir au trot, puis, à la même allure, traversait les voies ferrées au risque d'être tamponnée par un tramway ou de renverser quelque passant, pour disparaître enfin au galop vers la rue Pierre-Motte.

L'agent de police Bailly, de passage à cet endroit, avait reconnu le conducteur, M. Jules Beys, fripier, rue Pierre-Motte, 35. L'ayant suivi, il alla aussitôt l'avertir qu'il lui dressait contravention pour infraction au règlement sur la police du roulage. M. Beys prit fort mal la chose et refusant de faire connaître son état-civil, il adressa, en outre, des injures grossières à l'agent.

M. Pagès, commissaire de police, mis au courant de l'incident, a dressé contre le fripier un second procès-verbal pour outrages à la police.

Dr NARET. — Spécialiste des maladies du cœur et du poumon. 48, rue de Lille, de 2 h. à 4 h. et sur rendez-vous. Consultations gratuites pour les indigents, le mardi et le vendredi, de 8 h. à 9 h.

UN BACLEUR BLESSÉ. — A la filature de M. Watine-Delsoutre, rue Malesherbes, un bâcleur, M. Jules Bricourt, âgé de 15 ans, demeurant rue d'Italie, 43, en se baissant, a été blessé aux reins, par le mouvement de rentrée du chariot d'un renvideur. MM. les docteurs Harlet et Naret, ont constaté des plaies *contuses au pied droit et de nombreuses contusions* dans la région rénale. Ils lui ont prescrit six semaines de repos.

VOIR 8e PAGE : Succursale de l'Hôtel des Trois Rois, Comines-France, à Oostduinkerke-Bains.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. *Alfred Motte et Jules Porisse, un rattacheur*, M. Alphonse Dujardin, 44 ans, rue des Longues-Haies, 134, s'est fait une entorse lombaire en s'allongeant pour rattacher. Quinze jours de repos. Docteur Harlet. — Un journalier au service de M. Narcisse Bernault, propriétaire, M. Henri Hustaut, 29 ans, rue Grétry, 38, s'est fait une plaie contuse de la face antérieure de la main droite avec épanchement sanguin en heurtant une machine. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — A la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Delescluse frères, un teinturier, M. Prosper Peire, 29 ans, rue Marceau, cour Delbar, 4, a eu l'avant-bras droit comprimé en déclinchant son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dubar. — A la teinturerie-apprêt de MM. Wattel-Ferrier et frères, un aide-cartonnier, M. Sylvestre Bossuwe, 16 ans, rue Buffon, 14, s'est fait une plaie contuse dans le côté droit en heurtant un tuyau de vapeur. Quinze jours de repos. Docteur Montaigne. — Un maçon de M. Auguste Pennel, entrepreneur, M. Ferdinand Beausire, 34 ans, demeurant à Marquain, s'est fait une foulure radio-carpienne droite en tombant dans une cave. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — Un rattacheur de l'établissement de M. Etienne Motte et Cie, M. Achille Codron, 19, hameau de la Houzarde, à Wattrelos, a eu la main droite écraflée par les organes de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Leplat. — Un chargeur de la ville, M. Georges Fournier, 35 ans, rue Saint-André, 34, a été blessé au talon gauche par un coup de pied de cheval. Quinze jours de repos. Docteur Disse.

CHICORÉE PASTEUR, garantie absolument pure

ENTERREMENT DU MARDI 22 JUIN. — Mlle Jeanne Derasse, dix heures, église Saint-Paul.

CROIX

A PROPOS DU CARNAVAL D'ÉTÉ

Nous avons reçu de la commission d'organisation du carrousel qui doit avoir lieu dimanche prochain la lettre suivante :

« Croix, le 21 juin 1909.

» Monsieur le Rédacteur du « Journal de Roubaix ».

» Veuillez, je vous prie, insérer ces quelques lignes, en réponse à un article de M. Vasseur, président des fêtes du Carnaval d'Été, paru ces jours derniers, dans différents journaux.

» M. Vasseur, dans une lettre adressée au Maire de Croix, attaque les organisateurs du carrousel de l'année dernière, en prétextant que l'argent a suivi le chemin de leurs poches.

» Qu'il sache que nous sommes aussi loyaux que lui et que notre petite fête n'a pas coûté un denier à la Ville.

» Après avoir couvert nos frais, nous avons fait remettre aux pauvres de la ville de Croix, la somme de 135 francs, et nous n'avions pas un capital de 3.500 fr. 70.

» A juger et à apprécier.

» Pour la Commission (Signé) : Léon Samsoen, Louis Meurisse, J.-B. Montaigne. »

Nous avons également reçu la lettre suivante :

« Croix, le 21 juin 1909.

» Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix ».

» Nous avons lu avec satisfaction la lettre de M. Vasseur, dans laquelle il donnait la somme versée aux pauvres, mais nous avons une remarque à faire à ce sujet : il n'est pas fait mention des sommes versées « pour les pauvres », par les groupes ou personnes isolées ayant obtenu des primes ! Pour notre part, nous avons versé 5 francs et nous savons que d'autres groupes ont versé davantage ; nous serions très heureux de savoir à combien se montent ces sommes.

» Espérant que c'est un simple oubli, nous vous présentons, Monsieur, nos sincères salutations.

» **Un groupe ayant obtenu une prime.** »

LES VACCINATIONS PUBLIQUES auront lieu à la Mairie, le jeudi 24 juin, de quatre à cinq heures, et le vendredi 25, de six à sept heures, pour le quartier du Centre. Pour les autres quartiers, la vaccination aura lieu les mêmes jours et aux mêmes heures, à l'école maternelle de la rue Kléber.

LANNOY

Le Congrès eucharistique du 27 juin

Voici l'horaire des exercices du Congrès eucharistique qui aura lieu dimanche prochain, sous la présidence de Mgr Berteaux, doyen de Saint-Martin, à Roubaix.

Le jeudi 24 et le vendredi 25 juin, salut solennels avec instruction. Samedi 26 juin, à 8 heures, exercice de l'heure sainte en présence du Saint Sacrement. Dimanche 27 juin, jour du Congrès, à 5 heures du matin, exposition du Saint Sacrement. A 6 heures, messe de communion avec allocution par M. le chanoine Lamérand, directeur du Congrès. A 8 heures, *messe basse*. A 10 heures, grand'messe solennelle avec sermon par Mgr Carlier. A 2 heures 1/2, à l'Institution Saint-Charles, réunion du Congrès pour les dames et les jeunes filles, présidée par Mgr Carlier. A la même heure, dans la grande salle du patronage, réunion des congressistes, hommes et jeunes gens, présidée par M. le chanoine Lamérand. A 4 heures, vêpres solennelles et procession à travers les rues de la ville. Allocution par M. l'abbé Delsaux, secrétaire des œuvres diocésaines, au reposoir qui sera dressé devant le château de M. Ch. Leborgne. Salut de clôture à la rentrée dans l'église.

WILLEMS

LA DUCASSE a obtenu son succès habituel et l'animation a régné durant les deux jours dans toute la commune. Les boutiques foraines ont été achalandées pendant toute la durée de la kermesse. La salle de bal de la « Maison Commune » a également reçu une foule considérable.

CYSOING

APRÈS LA FÊTE PATRIOTIQUE. — Décidément les maires du canton, n'ont pas de chance. Nous avons signalé hier, le vilain tour joué à M. Hubert Fautry, maire de Bourghelles, par les pick-pockets qui lui enlevèrent une montre en or d'une valeur de 200 frs. M. J.-B. Tonnel, maire de Wannehain a été, lui aussi, victime de ces malfaiteurs ambulants dans les mêmes conditions. Au cours de la manifestation patriotique, l'un de ces pick-pockets descendus à Cysoing, pour la circonstance l'a soulagé de sa montre en argent. Plainte a été déposée à la gendarmerie.

DÉCOUPEZ CETTE ANNONCE s. v. p.
vous en aurez besoin un jour

G. Culgniez, ingénieur-électricien de l'Université de Louvain, aide de ses conseils, les industriels pour leurs installations électriques, et s'occupe de tous travaux d'Eclairage Electrique et de Téléphonie.

19, rue du Bois. - Téléph. 67607

BRONZES & MARBRES
AU SOLEIL D'OR, Place du Théâtre, LILLE. 70

SECCOTINE **COLLE et RÉPARE... *TOUT*** 1189-a

TOURCOING

La journée du 22 juin :

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE : *de 9 h. à midi et de 5 à 9 heures.*

TRIBUNAL DE COMMERCE : *Audience à 9 h. 1/2.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS : *de 2 à 4 h.*

Au Conseil Municipal

L'emprunt se réalise. — Un conflit entre les villes de Tourcoing et de Roubaix. — L'augmentation des patentes

Contrairement à la coutume qui plaçait les séances du Conseil municipal en semaine, plus souvent le vendredi soir, nous avons eu dimanche une réunion extraordinaire. Elle a débuté par une communication relative à l'emprunt de 3.573.134 frs où la municipalité faisait connaître l'état des pourparlers avec les caisses prêteuses. La caisse des agents des chemins de fer ayant employé son disponible, en avançant 2.573.134 francs, M. Dron a dû s'adresser au Crédit foncier pour obtenir le million complémentaire. Le prêt s'effectuera à un taux légèrement plus élevé, 3.80 au lieu de 3.72 %, et en outre la ville devra renoncer pour 15 ans à son droit de remboursement anticipé. Aucune objection n'a été faite à ces traités.

Après l'emprunt, un des points les plus importants de l'ordre du jour était la question des nouvelles voies que la Compagnie des tramways se propose de construire. Pour mener à bien l'exécution de ces travaux, il lui faut emprunter une grosse somme, — deux millions — mais pour cela, l'autorisation des Conseils municipaux des deux villes est nécessaire. On sait comment fut accueillie sa demande à l'Hôtel de Ville de Roubaix. L'honorable adjoint au maire, M. Félix Chatteleyn, dressa rapidement un bilan des recettes des différentes lignes de la Compagnie et ayant démontré que le réseau de Tourcoing, sauf deux lignes mixtes, était onéreux plutôt que productif, il engagea ses collègues à n'autoriser que la portion de l'emprunt applicable aux travaux du réseau de Roubaix. Malgré la vive opposition de la minorité socialiste qui méconnaissait l'urgence, le rapport de M. Chatteleyn fut approuvé.

La même question était soumise dimanche à l'assemblée communale de Tourcoing. On pouvait supposer que celle-ci répondrait du tac au tac au vote des édiles roubaisiens, en approuvant la construction de la ligne d'Halluin et en rejetant les travaux du réseau de Roubaix : il n'en fut pas ainsi. D'ailleurs, c'eût été jeu d'enfant. M. Dron ne dit pas : œil pour œil, dent pour dent. Il dit : deux yeux pour un, deux dents pour une et il refusa en bloc toutes les autorisations qu'on lui demandait. Pas de travaux à Tourcoing, pas de travaux à Roubaix. Voilà donc les deux villes sœurs qui se crêpent le chignon. Que va faire la compagnie en présence de ce conflit? Peut-être ne s'y arrêtera-t-elle pas et commencera-t-elle quand même la construction partielle des lignes projetées ; elle est libre de le faire puisque, comme on le sait, l'ancienne convention l'autorise à emprunter un million sans consulter les municipalités.

Lorsque M. Dron eut fait voter sa délibération qui, naturellement passa comme une lettre à la poste, le Conseil entendit un plaidoyer de M. Massart en faveur des cochers de fiacre persécutés. Ces braves automédons sont harcelés de contraventions, s'ils viennent à laisser seule « Cocotte » pour n'importe quel prétexte. M. Massart estime qu'il y a excès ; un cocher est parfois douze heures sans faire de course, il est inadmissible, dit-il, qu'on l'oblige à rester sur son siège comme une statue. A quoi, M. le maire répondit : On n'a pas pu leur demander une chose pareille. L'intervention de la police s'explique à cause du laisser-aller des cochers. Un cheval seul peut s'emballer et provoquer des accidents. Toutefois, nous allons rechercher si des excès ont été commis.

Vers la fin de la séance, ce fut au tour de M. Quivron à formuler une protestation. Il s'agissait, non plus de fiacres abandonnés, mais de ce petit bout de papier qu'on nomme patente, ou, par un terme plus expressif, la « douloureuse ». Le conseiller socialiste s'est aperçu de l'augmentation progressive, annuelle de cette contribution. Oh ! il se garde bien d'en faire grief à la municipalité ! Aussi bien il a raison, cette fois, puisqu'il s'agit de l'impôt légal des frais de Chambre de commerce. Ce sont ces frais qu'il n'admet pas, en prétendant que les petits patentés et les travailleurs n'ont rien à voir avec la Chambre de commerce. Un tel langage dans la bouche d'un socialiste partisan de la conquête de tous les pouvoirs, a provoqué des exclamations d'étonnement dans les rangs des radicaux eux-mêmes.

M. Dron a répondu à M. Quivron, en lui expliquant la raison de cette nouvelle taxe et l'a rassuré en disant qu'il se livrait à une enquête pour savoir si la répartition était bien normale.

Cela nous promet donc deux rapports de plus pour la prochaine séance. Espérons qu'ils seront communiqués à la presse, pas comme les autres, puisqu'ils ne le sont plus, mais avec les autres.

Le concours de chant et de déclamation

DU 14 JUILLET

Nous avons déjà parlé des concours de chant et de déclamation organisés à l'occasion de la fête nationale. 703 francs de prix en espèces, des objets d'art, médailles et diplômes y sont affectés.

Voici le règlement de ces concours :

Concours de chant et de déclamation. — Dispositions générales : Les concours ci-dessous désignés seront exclusivement réservés aux personnes, hommes, dames ou jeunes filles, habitant Tourcoing ou les communes de ses cantons, âgés d'au moins 17 ans.

Les demandes d'inscriptions seront reçues dès maintenant au Secrétariat de la Mairie où tous renseignements complémentaires seront fournis au besoin. Toute demande qui parviendrait après le 8 juillet, à 6 heures du soir, serait considérée comme nulle et non avenue. Chaque concurrent devra indiquer exactement, au moment de l'inscription, son adresse, le genre de concours, la division et la catégorie dans lesquelles il désire concourir. Les demandes écrites seront adressées au Secrétariat de la Mairie.

Les concurrents ne pourront se faire inscrire que dans une seule division de chant, mais ils pourront participer au concours de quatuors et de duos, et à celui de déclamation. Toutefois le jury ne tiendra pas compte des empêchements résultant de la simultanéité des épreuves.

Les concours s'ouvriront à 2 heures 1/2, de l'après-midi. Une affiche spéciale fera connaître les salles où ils auront lieu. Il sera expressément défendu de circuler, d'entrer et de sortir des salles pendant l'audition des chanteurs et déclamateurs.

Le jury décernera les prix au plus haut nombre de points. Il tiendra compte du choix des morceaux. Néanmoins il se réserve le droit de ne pas accorder de prix aux chanteurs ou déclamateurs n'ayant pas obtenu le nombre de points exigés, ou qui se feraient déclasser pour mauvais ton ou gestes déplacés.

Les premiers prix seront ascendants pour les concours futurs. Les médaillés de 1909, sont admis de droit aux divers concours d'honneur. Tous les cas non prévus par le règlement seront jugés sans appel par le jury.

Concours de chant pour hommes et dames. — Ces concours comprendront : En *lyrique* : 1. Un concours d'honneur entre les médaillés des divisions d'excellence et supérieure avec morceau au choix ; 2. Une division d'excellence ; 3. Une division supérieure ; 4. Une première division.

Les divisions d'excellence, supérieure et première division lyriques comprendront trois catégories chacune : ténors, barytons, basses. Les concurrents de ces divisions devront chanter un morceau imposé qui leur sera remis au Secrétariat de la Mairie, sur leur demande, à partir du 20 juin 1909.

5. *Une deuxième division* ; 6. *Un concours de duos* et un concours de quatuors. Les duos devront être chantés par un homme et une dame. Les quatuors seront pour hommes, pour dames, ou pour hommes et dames. Les prix attribués aux concours de quatuors et de duos seront partagés entre les vainqueurs. 7. Un concours avec division unique pour dames et jeunes filles.

En comique : Un concours de chant comique comportant une division unique. Un choix de morceaux est à la disposition des concurrents au Secrétariat de la Mairie. Il comprend des morceaux pour les comiques de genre et des morceaux pour les comiques grimes ; il est seulement indicatif ; les intéressés peuvent dès à présent en prendre communication. Les concurrents qui porteraient leur choix sur des morceaux autres que ceux désignés seraient tenus de les déposer au moment de leur inscription au secrétariat de la Mairie pour être examinés par le jury.

Observations. — Pour chaque division du concours de chant, les concurrents devront fournir au jury et au pianiste, le morceau de musique avec l'accompagnement pour le piano. Les morceaux de musique au choix devront être déposés au Secrétariat de la Mairie au moment de l'inscription. Le jury se réserve le droit d'éliminer ceux des morceaux qui ne seraient pas jugés convenables ainsi que de limiter la durée des auditions dans la division comique. MM. les professeurs de piano, accompagnateurs se tiendront à la disposition des chanteurs qui désireront répéter, le jour même ou la veille du 14 juillet dans les salles de concours.

Concours de déclamation pour hommes et dames. — Ces concours comporteront : 1. Un concours d'honneur entre les médaillés ; 2. Une section dramatique ; 3. Une section comique. Pour ces divers concours, le choix des concurrents devra porter sur les morceaux désignés par le jury et qui sont dès à présent à leur disposition au Secrétariat de la Mairie. La réplique est autorisée. Deux concurrents peuvent se produire dans un dialogue : ils seront jugés individuellement.

Les chanteurs et déclamateurs prenant part aux concours entre médaillés sont tenus de se mettre à la disposition de l'Administration municipale pour un concert qui sera donné au cours de l'année au profit des enfants des écoles.

Chant (genre lyrique). — Concours d'honneur entre médaillés : prix unique : un objet d'art avec diplôme.

Division d'excellence. — Ténors : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. ; 2e prix avec diplôme, 20 fr. — Barytons : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. ; 2e prix avec diplôme, 20 fr. — Basses : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. ; 2e prix, avec diplôme, 20 fr.

Division supérieure. — Ténors : 1er prix avec médaille et diplôme, 25 fr. ; 2e prix avec diplôme, 15 fr. — Barytons : 1er prix avec médaille et diplôme, 25 fr. ; 2e prix avec diplôme, 15 fr. — Basses : 1er prix avec médaille et diplôme, 25 fr. ; 2e prix avec diplôme, 15 fr.

Première division. — Ténors : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e prix avec diplôme, 10 fr. — Première division. — Ténors : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e prix avec diplôme, 10 fr. — Barytons : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e prix avec diplôme, 10 fr. — Basses : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e prix avec diplôme, 10 francs.

Deuxième division (sans distinction de catégorie). — 1er prix avec diplôme, 10 fr. ; 2e prix avec diplôme, 8 francs ; 3e prix avec diplôme, 7 fr. ; 4e prix avec diplôme, 6 fr. ; 5e prix avec diplôme, 5 fr.

Concours de quatuors. — 1er prix et diplômes, 60 fr. ; 2e prix et diplômes, 40 fr.

Concours de duos. — Prix unique et diplômes, 20 fr.

Concours réservé aux dames. — Division unique de classement : 1er prix avec médaille et diplôme, 20 fr. ; 2e prix avec diplôme, 15 fr. ; 3e prix avec diplôme, 10 francs.

Chant (genre comique). — Division unique : 1er prix avec médaille et diplôme, 20 fr. ; 2e prix avec diplôme, 15 fr. ; 3e prix avec diplôme, 10 fr. ; 4e prix avec diplôme, 7 fr.

Déclamation. — Concours entre médaillés, genre dramatique et comique : Prix unique : un objet d'art avec diplôme. — Genre dramatique (section unique) : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 25 fr. ; 2e prix avec diplôme, 20 fr. ; 3e prix avec diplôme, 15 fr. — Genre comique (section unique) : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 20 fr. ; 2e prix avec diplôme, 15 fr. ; 3e prix avec diplôme, 10 fr.

Les cambrioleurs à l'église Notre-Dame de Lourdes

Ils visitent la sacristie et fracturent plusieurs troncs

Après le cambriolage sacrilège commis il y a quelques semaines à l'église Saint-Jean-Baptiste, et la tentative de l'église Sainte-Anne, les émules de Van Turnhout viennent de se signaler par un nouvel exploit. Cette fois, c'est l'église dédiée à Notre-Dame de Lourdes qui a reçu leur visite.

Lundi matin, en se rendant à l'église, le sacristain, M. Auguste Lambin, constata que le plus grand désordre régnait dans la sacristie. Toutes les armoires étaient ouvertes, et leur contenu, objets du culte et ornements sacerdotaux, gisaient pêle-mêle sur le plancher. Le sacristain prévint aussitôt M. le curé Gavelle et avisa la police.

Pour s'introduire dans l'église, les cambrioleurs s'étaient hissés sur la toiture d'une annexe de la sacristie, petit bâtiment d'une hauteur de moins de quatre mètres. Ils fracturèrent un vitrail de l'autel de Saint-Joseph et l'on suppose qu'ils attachèrent une corde à une barre de fer de ce vitrail pour se laisser glisser dans l'édifice.

La porte de la sacristie était ouverte. Il leur fut donc facile de s'y introduire. Deux armoires, l'une contenant les livres de comptabilité, l'autre les vêtements du suisse, étaient fermées à clef. Elles furent forcées par de vigoureuses pesées, dont on remarque nettement les traces. Ils ne touchèrent pas aux livres, mais les malandrins déposèrent la hallebarde du suisse par terre. Peut-être s'en étaient-ils munis pour l'utiliser comme arme offensive dans le cas d'une surprise.

Un vase contenant de l'eau bénite fut renversé. Dans la sacristie, ainsi que nous le disons plus haut, les armoires contenant les objets du culte furent fouillées, mais rien n'y fut dérobé.

Les malfaiteurs vidèrent cinq troncs des écoles catholiques qui se trouvaient dans un angle de la sacristie. Ces troncs devaient contenir tout au plus un ou deux francs.

Dans l'église, les cambrioleurs laissèrent également trace de leur passage en fracturant quatre troncs : celui de Notre-Dame de Lourdes, scellé à un pilier de la nef principale ; ceux de Saint-Antoine de Padoue, situés à l'entrée de l'église et dont l'un fut décellé et enfin le tronc de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

Tous ces troncs avaient été vidés quelque temps avant la fermeture de l'église. Ils ne pouvaient par conséquent contenir que quelques sous.

Pour sortir, les malfaiteurs utilisèrent le même chemin qu'à l'arrivée.

Une enquête est ouverte par M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement.

INSTITUTION DU SACRÉ-CŒUR. — La fête annuelle de M. le supérieur du Collège s'ouvrira le lundi 28 juin, à 5 heures, par une grande séance de gymnastique. Les parents des élèves y sont très vivement invités ; des places d'honneur leur seront réservées dans le jardin du collège.

La première partie du programme comprendra de grands exercices généraux exécutés par les 600 élèves de l'Institution, sous la direction magistrale de M. Catteau, professeur.

Dans le parc, quelques groupes choisis exécuteront sous la même direction des mouvements au trapèze, à la barre fixe, etc... et formeront de splendides pyramides.

Des luttes d'escrime dirigées par M. Baisez, professeur, couronneront dignement ces exercices physiques si utiles et si intéressants.

Le défilé imposant de toutes les divisions sera conduit par la joyeuse fanfare du collège.

La fête de gymnastique se terminera par le chant du « vivat » répété en plein air par tous les élèves de l'instruction.

A 6 heures s'ouvrira la série des grands jeux, des expositions et des concours.

Programme de mardi : 8 h. 1/2, grand'messe à l'église du Sacré-Cœur ; à 12 1/2 banquet ; à 3 h. cortège avec chars représentant les sections professionnelles.

L'ASSOCIATION AMICALE des anciens élèves de l'Institut Colbert, a fait dimanche, une promenade au bois de Phalempin. Cent cyclistes, fanion en tête, sont d'abord partis un peu avant sept heures, de la place de la République. Les autres excursionnistes, accompagnés des parents et des amis, au nombre de 400, les ont rejoints par chemin de fer. L'entrée en gare a été saluée par les cris de : Vive Tourcoing et par une touchante ovation. Les cyclistes chantèrent un retentissant vivat. Puis, un cortège se forma et prit le chemin de l'Hôtel du Vert Gazon. Avant le dîner, on fit une promenade au bois, et l'on dansa gaîment autour du « gros chêne ».

Dans l'après-midi un bal champêtre fut organisé. A 6 heures, les cyclistes remontaient en selle, tandis que le reste de la caravane regagnait la gare pour y prendre le train de 6 h. 1/2. En route les pédaleurs subirent maintes crevaisons, de mauvais plaisants ayant semé des clous sur le parcours mais tous arrivèrent néanmoins sains et saufs à Tourcoing.

Les excursionnistes se sont déclarés enchantés de cette promenade et ont exprimé leurs félicitations aux organisateurs.

AVIS AUX CABARETIERS. — La Mairie nous communique la note ci-après :

« Nous croyons être utile aux cabaretiers qui prennent en location des pianos automatiques et autres appareils à musique, en leur signalant la nécessité pour eux de se mettre en règle avec la Société des Auteurs. Bien souvent les débitants se font à l'affirmation purement verbale des marchands d'appareils, qu'ils n'ont pas à s'inquiéter des droits d'auteur. Si plus tard la Société constate chez le cabaretier l'existence d'un piano automatique, elle lui réclame les droits et le poursuit judiciairement ; le débitant se retourne alors contre le marchand auquel il a pris en location l'appareil ; mais celui-ci prétend n'avoir pas pris l'engagement d'acquitter les droits d'auteur, le débitant est exposé à bien des ennuis. »

Une affaire de ce genre mettant aux prises la Société des Auteurs, un cabaretier et un marchand d'appareils à musique, a été plaidée cette semaine devant M. le Juge de Paix du canton Nord de Tourcoing.

Nous ferons connaître le jugement dès qu'il aura été prononcé.

UNE ALERTE AUX POMPIERS. — Vers dix heures, lundi soir, les pompiers étaient prévenus par téléphone qu'un incendie venait de se déclarer chez M. J.-L. Leclercq, fabricant de tissus, pour ameublements, rue du Touquet. Ils s'y rendirent aussitôt, mais constatèrent en arrivant qu'il n'y avait rien de grave. Un saule situé dans le jardin que M. Leclercq possède rue Jeanne d'Arc, s'était enflammé on ne sait par suite de quelle circonstance